

LA LETTRE



du Réseau de Santé Ville-Hôpital en Addictologie

La lettre n°68 - février 2017 www.addictlim.fr



"Pharmacie" du grec "pharmakôn" désigne à la fois la notion remède comme la notion de poison. La nuance entre remède et poison ne relève pas uniquement du type de substance mais d'un ensemble de paramètres (quantité, fréquence, contexte d'utilisation, effet recherché, ...) qui peuvent interagir entre eux.

Depuis quelques années, les médias rappellent surtout le côté poison des médicaments (Médiator, Diantalvic, ...). Le gouvernement réglemente de plus en plus la prescription de ces substances. En avril 2017, le zolpidem STILNOX® rentrera dans la catégorie des assimilés stupéfiants et l'ANSM vient de proposer le chlorhydrate de kétamine sur la liste des stupéfiants.

Il reste encore une longue liste de médicaments disponibles en officine avec un risque de mésusage. La réglementation est un outil qui limite ce risque mais elle doit également être complétée par l'information, l'évaluation et l'orientation.

L'équipe d'AddictLim

Les chiffres du réseau

A 11 ans, un enfant sur 2 a déjà goûté de l'alcool



Il apparaît nécessaire de ne pas laisser les jeunes seuls face à l'influence de la publicité, du marketing et de la pression sociale afin d'éviter les consommations précoces, excessives, à risques à court terme (dommages sanitaires et sociaux) et risques à long terme (dépendance).

Source : fédération addiction

La réponse d'AddictLim à la question du mois précédent

Question n°46 : Les deux médicaments Champix® et Zyban® sont-ils pris en charge par le forfait de 150 euros de la Sécurité Sociale ?

La liste des spécialités concernées par le forfait de 150 euros est disponible sur le site ameli.fr : Liste des spécialités prises en charge par la sécurité sociale

En décembre 2016, la commission de transparence de l'HAS a émis un avis favorable à une prise en charge de la varénicline Champix®, en seconde intention et pour des dépendances sévères. Cependant, actuellement, le Champix® et le Zyban® ne sont pas remboursés par la sécurité sociale.

Sources : Améli, <u>le moniteur des pharmacies</u>

La question posée à AddictLim

Question n°47 : Le Skénan est-il un médicament de substitution aux opiacés ?

A noter dans vos agendas

Plus de renseignements

contact@addictlim.fr

ou 05 55 05 99 00

16 mars 2017

Après-midi

Jeux d'argent et de hasard à Brive (19) 14h00-17h00

11 mai 2017

Après-midi

Troubles du comportement alimentaire

à Isle (87)

14h00-17h00

12 mai 2017

Journée

6ème rencontre

Auvergne-Limousin Addictologie
à Limoges - Pôle de Lanaud (87)
9h00-17h00

/!\ Attention : changement de dates /!\

15 juin 2017

Après-midi

Jeux d'argent et de hasard à Guéret (23) 14h00-17h00

19 et 26 septembre 2017 2 jours

Addiction

à Limoges (87)

9h00-17h00

Les informations du réseau

Pour plus d'informations sur les thèmes ci-dessous, pensez à cliquer sur le lien en bleu



Hypnotique: Zolpidem STILNOX, nouvelle réglementation

Le 10 avril 2017, le zolpidem (Stilnox et génériques) aura la réglementation des stupéfiants. A cette date, la prescription devra être rédigée sur une ordonnance sécurisée et indiquer en toutes lettres le nombre d'unités thérapeutiques par prise, le nombre de prises et le dosage du médicament. La durée de prescription restera limitée à 28 jours. Le chevauchement de deux ordonnances n'est pas autorisé, sauf mention expresse du prescripteur. Le délai de présentation de l'ordonnance à l'officine de 3 jours ne s'appliquera pas, ni le fractionnement de la délivrance.



Nouveau : site internet et ouvrage "Jeunes et addictions" par OFDT

Un ouvrage collectif de l'OFDT « Jeunes et addictions », synthèse générale sur ce thème, paraît ce jour accompagné d'un site dédié www.jeunes-addictions-ofdt.com qui comprend des interviews thématiques de chercheurs de l'OFDT, des infographies et un questionnaire vrai/faux sur les données de prévalence.



<u>Prévention</u> <u>des Overdoses - Révision de l'ATU de la naloxone</u> Nasclue®

Dorénavant, pourront prescrire et délivrer la Naloxone en vue d'une utilisation en ambulatoire :

- .Tous les CSAPA, dotés ou non d'une Pharmacie à Usage Interne, avec une dispensation possible par le pharmacien ou à défaut par un médecin intervenant dans le centre, autorisé par l'ARS
- . Les établissements de santé disposant d'un service addictologie ou d'une ELSA aux patients qui sortent d'hospitalisation
- . Les unités sanitaires en milieu pénitentiaire
- . Les établissements disposant d'équipes mobiles de soins aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

Les CAARUD devront attendre que le médicament reçoive son Autorisation de Mise sur le Marché (prévue en 2017) et que le décret issu du Plan de Financement de la Sécurité Sociale soit paru, pour pouvoir délivrer de la Naloxone à leur usagers.



<u>Inscription</u> <u>sur la liste des stupéfiants des préparations injectables à base de kétamine à compter du 24 avril 2017</u>

L'inscription des préparations injectables de kétamine sur la liste des stupéfiants fait suite à une augmentation de son usage à des fins récréatives et du nombre de cas d'abus. Les signalements de trafic de kétamine sont également en hausse. Par conséquent, ces médicaments suivront la réglementation L'abus de kétamine est responsable de signes cliniques parfois graves (convulsions, hypertension artérielle sévère, troubles du rythme cardiaque, dépression respiratoire, arrêt respiratoire, perte de connaissance, akinésie transitoire, hallucinations, agitation, désorientation, confusion mentale, distorsion sensorielle, attaques de panique,) pouvant conduire à une hospitalisation et au décès.

AddictLim 26 avenue des courrières, 87 170 Isle, 05 55 05 99 00, contact@addictlim.fr

Conseil d'administration : Président : Dr Laurent Durengue ; Vice-Président : Dr Pierre Villéger ; Trésorière : Dr Danielle Galinat ; Vice-trésorière : Mme Martine Astorg ; Secrétaire : Dr Catherine Chevalier ; Membres : Dr Catherine Boulin, Dr Pierre Cognard, Mme Sandrine David, M. Pierre Delprat, Dr Jean-Claude Etilé, Dr Olivier Marquet, Dr Dominique Moreau, M. Eric Peretti, Dr Pierre Sazerat ; Suppléant : M. Bernard Wemelle.

Permanents : Coordonnateur de santé : Dr A. Nguyen ; Coordinatrice administrative : Mme M. Gaullier ; Chargée de projet "Moi(s) sans tabac" : Mme A. Desvilles ; Secrétariat : Mme P. Brouillaud ; Déléguée de Santé : Mme S. Blanc de Sousa

Groupes de parole

PUAL : Pôle Universitaire d'Addictologie en Limousin Limoges (87)

Groupe de parole Parents

Plus de renseignements au 06 74 01 88 20

Groupe de parole "Potins de femmes" Patientes

Plus de renseignements au : 06 48 08 32 41 ou 06 85 45 18 27

CSAPA drogues illicites Brive-la-Gaillarde (19)

Groupe de parole parents et usagers

Plus de renseignements au 05 55 17 70 12

Staff Inter-Professionnel

Vous avez besoin d'un avis, d'un conseil, de faire le point sur une situation ?

Un addictologue est disponible pour vous rencontrer.

Prochain RDV : mercredi 1er mars 2017

de 9h00 à 12h00

Renseignements au 05 55 05 99 00

Vous avez besoin de documentations, d'informations et de renseignements sur le réseau, notre déléguée de santé Mme Stéphanie Blanc peut venir vous rencontrer.

Pour tout contact et prise de RDV : 06 20 78 00 21

stephanie.blancdesousa@addictlim.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre du réseau, merci de répondre à ce courriel en nous spécifiant "merci de ne plus m'envoyer la lettre"